

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 19 Transmission des infections			
Ancien Code	PAMI2B19SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF2190		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	42 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Françoise DREZE</b> (drezef@helha.be) Nadia PETIT (petitn@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### *Introduction*

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en résultent, ainsi que des mécanismes de défense de l'organisme, constitue un prérequis indispensable à la compréhension des problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique. Cette connaissance fondamentale permet d'aborder de manière éclairée la prévention, le diagnostic et la prise en charge des infections, en intégrant les enjeux liés à la transmission et à la réponse immunitaire.

#### *Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)*

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

**Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

**Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

**Compétence 5 Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**

- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
- 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques

**Compétence 6 Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

**Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**

- 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

## Acquis d'apprentissage visés

Comprendre et appliquer les normes et protocoles d'hygiène hospitalière afin de prévenir les infections nosocomiales.

Identifier les principales bactéries pathogènes responsables d'infections en milieu hospitalier.

Maîtriser les protocoles et techniques de laboratoire nécessaires à la manipulation et à l'analyse des échantillons bactériologiques et microbiologiques.

Ces acquis d'apprentissage visent à former des professionnels compétents dans la prévention et le contrôle des infections en milieu hospitalier, ainsi que dans l'analyse et la prise en charge des infections bactériennes et autres pathogènes.

## Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI2B19SFA	Hygiène professionnelle et hospitalière	18 h / 1 C
PAMI2B19SFB	Notions fondamentales de bactériologie, microbiologie, virologie	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B19SFA	Hygiène professionnelle et hospitalière	10
PAMI2B19SFB	Notions fondamentales de bactériologie, microbiologie, virologie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

## 5. Cohérence pédagogique

Une bonne compréhension de la bactériologie permet d'appréhender les mécanismes de transmission des agents infectieux et de mettre en œuvre des pratiques d'hygiène adaptées. En intégrant ces deux domaines, les étudiants et les professionnels de santé sont mieux préparés à identifier et à gérer les risques infectieux en milieu hospitalier, contribuant ainsi à la qualité des soins et à la sécurité des patients.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Hygiène professionnelle et hospitalière			
Ancien Code	15_PAMI2B19SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF2191		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Nadia PETIT</b> (petitn@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE19 : Transmission des infections

L'hygiène hospitalière et professionnelle se retrouve dans la majorité des indicateurs de qualité

Le manque de respect ou le non-respect des règles d'hygiène peut être à l'origine de nombreux problèmes de santé et compromettre l'efficacité des interventions de soins ainsi que la sécurité des clients, de leur entourage et des professionnels

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Liens avec les compétences et les capacités. Ce cours développe de manière principale les compétences et les capacités suivantes :

#### **C5: Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**

- Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition - Assurer le suivi des prestations techniques

Ce cours développe de manière secondaire les compétences et les capacités suivantes

#### **C1: S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- Participer au développement de ses apprentissages - Développer son identité professionnelle

#### **C6: Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**

- Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible - Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives - Mettre en œuvre les interventions - Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Acquis d'apprentissage de l'UE 19

Dans une situation emblématique en lien avec le bloc 2, justifier les mesures de prévention et/ou de traitement des infections.

Acquis d'apprentissage de l'activité

Se positionner par rapport à des propositions et éventuellement les justifier

### **3. Description des activités d'apprentissage**

#### **Contenu**

Recommandations pour la prévention des infections associées aux soins

- prévention des infections intravasculaires
- prévention des infections urinaires
- prévention des infections du site opératoire
- prévention de infections respiratoires

--

Les précautions générales et les précautions additionnelles en milieu septique et en milieu protégé

Suppression de la transmission des germes

- les antiseptiques et les désinfectants
- la stérilisation
- la désinfection chirurgicale des mains
- le traitement des endoscopes

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

#### **Démarches d'apprentissage**

Exposés

Mise en situation (ex: habillage et déshabillage)

Illustration par des supports audiovisuels

#### **Dispositifs d'aide à la réussite**

A la demande de l'étudiant, disponibilité de l'enseignant

#### **Sources et références**

Recommandations du Conseil supérieur de la Santé de Belgique

CDC

OMS

Revue Noso-info

Site ABiHH

SF2H..

--

Autres sources disponibles sur connected

#### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint

--

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit au Q2,  
si non réussi au Q2 : examen écrit au Q3 même modalité qu'au Q2

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre activité).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

*Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens*

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Notions fondamentales de bactériologie, microbiologie, virologie			
Ancien Code	15_PAMI2B19SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF2192		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Françoise DREZE</b> (drezef@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE19 : Transmission des infections .

L'étude des agents infectieux et des maladies qui en découlent ainsi que des défenses de l'organisme est un prérequis indispensable à la compréhension de problèmes de santé d'origine microbienne, virale ou immuno-allergique et à leurs soins.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

##### Compétences et acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 19 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence 1: S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

Compétence 4: Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale

Compétence 6: Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective

##### Objectifs de l'activité

- Expliquer les différents mécanismes participant à la défense de l'organisme humain contre les infections, ainsi que leurs interactions, les troubles associés et leurs implications en matière de diagnostic.
- Décrire la structure des microorganismes et des vers parasites, en comprendre le fonctionnement (nutrition, reproduction, cycle de vie, pouvoir pathogène ...) et les implications en matière de diagnostic
- Définir et utiliser le vocabulaire spécifique aux mécanismes de défense de l'organisme, à l'étude des microorganismes et des vers parasites ainsi qu'à la microbiologie clinique
- Pour les pathologies infectieuses étudiées, expliquez les causes ou les facteurs favorisants, les modes de contamination, les manifestations cliniques, les complications, les moyens diagnostiques et les possibilités thérapeutiques.
- Appliquer les notions du cours dans une situation clinique courante (données cliniques et/ou de laboratoire) liées à une maladie infectieuse ou une réaction immuno-allergique.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

1. Microbiologie
  - Bactéries
  - Virus

- Parasites
  - Méthodes diagnostiques courantes
2. Défenses de l'organisme
3. Maladies infectieuses
- 

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

### **Démarches d'apprentissage**

- Présentations expositives-interrogatives, exercices contextualisés, études de cas, quiz interactifs et vidéos.
- Contribution des apprenants par leurs expériences de stage, leurs connaissances préalables, leurs recherches
- Synthèses, liens explicites avec des situations cliniques ou autres activités d'apprentissage, rappels, etc.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Possibilité de poser des questions, quiz en début de cours sur la matière déjà abordée, exercices contextualisés, vidéos.

### **Sources et références**

- Faucher N. (2019). Immunologie et microbiologie. Les éditions CEC.
- Marieb E.N., Hoen K. (2019). Anatomie et physiologie humaines. Pearson.
- Prescott, Harley (2010). Microbiologie. de Boeck.

Autres sources disponibles sur connected

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Des diaporamas projetés projetés aux cours, liens vers des vidéos
- Les supports en ligne, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes lors des cours théoriques est indispensable.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Les acquis de cette activité d'apprentissage sont évalués par une épreuve écrite au Q2.

Si non réussi au Q2 , épreuve écrite au Q3 (modalité identique )

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

*Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens*

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).